



Aix en Provence

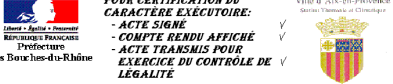
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1102**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23022- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : RENOUELEMENT POUR L' ANNÉE 2012 DE LA COTISATION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE POUR L' ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE CENTRE VILLE EN MOUVEMENT ET LE RÉSEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Coordination Centre Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Christophe GROSSI

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : RENOUELEMENT POUR L' ANNÉE 2012 DE LA COTISATION DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE POUR L' ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE CENTRE
VILLE EN MOUVEMENT ET LE RÉSEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a souhaité adhérer, pour l'année 2011, à l'Association Centre Ville en Mouvement dont le montant de cotisation annuelle est de **2 000 €**.

Pour rappel, l'Association Centre Ville en Mouvement a été créée à l'initiative de parlementaires, élus locaux et consulaires, représentants de corps d'Etat, chercheurs, chacun impliqué dans les problématiques de dynamisation des centres-villes dans des domaines variés comme l'habitat, le commerce de proximité, la logistique urbaine, ou la piétonisation.

L'association a également créé en 2010 un label du réseau des villes durables et de l'innovation.

A rappeler également que chaque année, elle organise, sur deux journées consécutives, un colloque appelé les « Assises Nationales du Centre ville » qui réunit l'ensemble des acteurs, élus, techniciens et partenaires des centres villes de France pour partager des bonnes pratiques sur les thématiques principales de revitalisation des centres-villes.

Les Assises ont lieu dans une ville d'accueil différente et de nombreux élus et fonctionnaires de la Ville d'Aix-en-Provence se sont déjà rendus dans les villes où elles se sont produites depuis leur création.

D'autres rassemblements sont également organisés tout au long de l'année sous forme d'ateliers ou de conférences portant sur diverses thématiques contemporaines spécifiques.

Si la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité s'inscrire dans la dynamique de Centre Ville en Mouvement et dans son réseau des villes durables et de l'innovation, c'est pour tirer encore davantage partie des expériences d'autres villes sur les sujets qui l'intéresse dans le cadre de sa politique de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique.

C'est la raison pour laquelle il convient de renouveler, pour 2012, cette adhésion.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville d'Aix-en-Provence à renouveler, pour 2012, son adhésion à l'Association Centre Ville en Mouvement,
- **DIRE** que le montant de la cotisation, soit **2.000 €** sera imputé sur la ligne budgétaire **92820 6281 1741**, qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.1102 - RENOUELEMENT POUR L' ANNÉE 2012 DE LA COTISATION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE POUR L' ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE CENTRE VILLE EN MOUVEMENT ET LE RÉSEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**